

# VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE MUNICIPAL n° 408 /2017 RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ROUTE DE VIVIOLE**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes mesures de sécurité lors des travaux de rénovation de chaussée route de Viviole et à la demande présentée par l'entreprise S.A.R.L. ROUQUETTE, Z.A. du Plégat 12110 AUBIN,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1°**- L'entreprise ROUQUETTE est autorisée à effectuer des travaux de chaussée route de Viviole à Decazeville du 29 août au 29 septembre 2017.

**ARTICLE 2°**- La circulation pourra être interrompue route de Viviole entre le n°1 et le n°119 durant les travaux. Le stationnement sera interdit dans cette portion de voie.

**ARTICLE 3°**- Les droits des tiers sont et demeurent réservés ; l'entreprise devra garantir durant les travaux un accès permanent à la propriété.

**ARTICLE 4°**- La signalisation routière réglementaire appropriée, conforme au code de la voirie routière sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de l'entreprise ROUQUETTE.

**ARTICLE 5°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 24 août 2017

Le Maire,  
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

